

SAINT-AULAYE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



6.1 - ANNEXES :

PÉRIMÈTRES À L'INTÉRIEUR DESQUELS S'APPLIQUE LE DROIT DE PRÉEMPTION
(APPLICATION DE L'ARTICLE L.211-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'URBANISME)

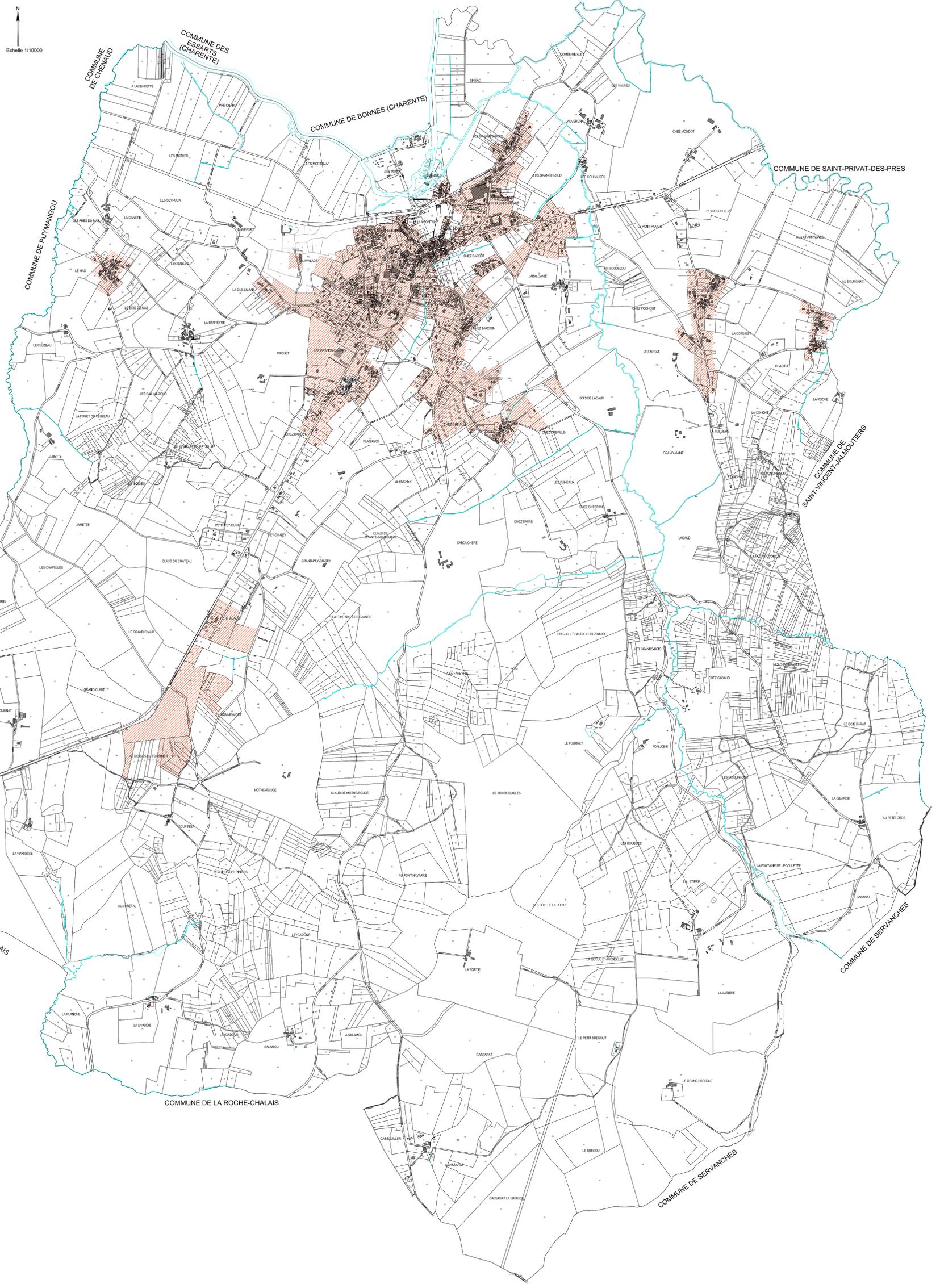
Mise en élaboration	Arrêt du projet	Approbation
25 septembre 2009	08 juin 2012	

Vu pour être annexé le

DOSSIER D'APPROBATION

Le Maire,

Echelle : 1/10 000
Date d'impression : Juin 2013



LEGENDE

	Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain (application de l'article L.211-1 et suivants du code de l'urbanisme)
--	--